

Procès Verbal du Conseil d'école

10 novembre 2020 (18h30 - 20h30)

Présents :

- La directrice de l'école : Mme Bouvier
- Mairie : M. Detrait, Mme Micout, Mme Gierszewski et Mme Muret Baudoin
- Les enseignants : Mme Duverger, Mme Auvray, Mme Roullier, Mme Clouteau, Mme Drapier, M. Letellier, , Mme Grenèche, Mme Beasse, Mme Bourhis
- Les représentants des parents d'élèves : M. Batard, Mme Cochet, Mme Denis, Mme Dobigny, Mme Failler, M.Keltz, Mme Lendormy, Mme Lenroué, Mme Mauricard, M. Voyau

Excusés :

- L'Inspecteur de l'Education Nationale : M. Vinçot
- Enseignants : Mme Labarthe, M.Robin
- Parents d'élèves : Mme Anheim

Ordre du jour :

1. Installation du nouveau Conseil d'école : présentation des membres du conseil, rôle et règles de fonctionnement.
2. Compte-rendu des élections des représentants de parents d'élèves et vote du vote par correspondance pour l'année scolaire suivante.
3. Effectifs et organisation interne à l'école.
4. Protocole sanitaire
5. Règlements intérieurs de l'école et de la cour : vote
6. sécurité : présentation du PPMS
7. Présentation du projet d'école
8. Actions pédagogiques menées et envisagées.
9. Présentation du bilan de la coopérative scolaire.
10. Actions envisagées par l'association des parents.
11. Accueil périscolaire et restauration scolaire.
12. Travaux réalisés par la mairie.
13. Questions des parents

1. Installation du conseil d'école. Le conseil d'école dure 2h

Pour répondre au mieux aux conditions actuelles du confinement, l'équipe enseignante a souhaité organiser le premier conseil d'école en distanciel. Nous remercions tous les participants de leur compréhension et de leur participation.

Tour de table pour la présentation de chaque membre du Conseil d'école.

Le conseil d'école respecte le règlement de fonctionnement du conseil d'école (annexe 1). Toutes les personnes présentes étant en accord avec ce règlement, nous le votons. Les prochains conseils auront lieu au mois de mars et au mois de juin.

2. Compte-rendu des élections des représentants de parents d'élèves et vote du vote par correspondance pour l'année scolaire suivante.

Le taux de participation aux élections des parents d'élèves est de 52,82 %. Une petite augmentation par rapport à l'année dernière (2019 : 51,42 % des inscrits)

Les bulletins nuls (10 bulletins nuls) sont certainement causés par une méconnaissance des électeurs. En effet toutes traces écrites sur un bulletin le transforment en bulletin nul (certains noms étaient entourés sur quelques bulletins).

Au vu du peu de parents participant à l'élection en présentiel, nous proposons uniquement un vote par correspondance pour l'année scolaire 2021/2022. En effet, nous sommes dans l'obligation d'ouvrir le bureau de vote avec tout le matériel nécessaire (isoloir et urne) quatre heures consécutives. Il n'est pas toujours facile de trouver des personnes disponibles en journée pour seulement 5 ou 6 participants. Suite à un vote, il est donc décidé à l'unanimité que les prochaines élections des représentants de parents auront lieu par correspondance uniquement.

3. Effectifs et organisation interne à l'école

Le premier jour de classe : Au vue des récents événements, nous n'avons pas pu malheureusement vous accueillir dans la cour de l'école. L'accueil des élèves s'est donc fait sous le préau pour les élèves de cycle 2 (CP/CE1/CE2) et au portail blanc pour les élèves de cycle 3 (CM1/CM2).

Accueil échelonné du jour de la rentrée :

8h20 : Mme Clouteau et Mme Auvray (uniquement les CE1) → préau

M. Robin et M. Letellier → portail blanc

8h40 : Mme Drapier et Mme Roullier → préau

Mme Grenèche et Mme Bourhis → portail blanc

9h : Mme Bouvier et Mme Auvray (les CP) → préau

De plus, après comptage des élèves par M. Vinçot, Inspecteur de l'éducation nationale, nous avons fermé une classe. Nous sommes passés de 252 élèves en 2019 à 234 élèves en septembre 2020.

Organisation de l'école en 9 classes

- 1 classe de CP : 25 élèves,
- 1 classe de CP/CE1 : 25 élèves dont 16 CP et 9 CE1
- 1 classe de CE1 : 25 élèves
- 1 classe de CE1/CE2 : 25 élèves (dont l'arrivée d'un nouvel élève en décembre) dont 10 CE1 et 15 CE2
- 1 classe de CE2 : 27 élèves,
- 2 classes de CM1 : 27 élèves dans chacune des deux classes.
- 1 classe de CM1/CM2 : 27 élèves (dont l'arrivée d'un nouvel élève en décembre) dont 8 CM1 et 19 CM2
- 1 classe de CM2 : 29 élèves

Total : 236 élèves

Changement des horaires de l'école : 8h30 – 12h / 14h - 16h30

L'enseignement de la langue anglaise est assuré par les enseignants de chaque classe. Le temps consacré à l'anglais est de 1h20 par semaine (en enlevant les temps de récréation). Chaque enseignant choisit son emploi du temps : il peut faire 2 séances de 45 minutes dans la semaine, soit tous les jours 20 minutes. Mais il peut aussi privilégier une semaine

avec plus d'anglais et la semaine suivante moins comme pour tous les autres domaines d'apprentissage. Pour rappel, en CM2, chaque élève doit passer le niveau A1 (test national) et nous avons à l'école chaque année 100 % de réussite.

Les APC : Les aides pédagogiques complémentaires ont commencé au retour des vacances d'automne. Chaque enseignant prend un petit groupe d'élèves sur le temps du midi ou en fin de journée pendant 30 minutes 2 fois par semaine (ou 1h une fois dans la semaine)

La piscine : Les CP, CE1 et CE2 ont 10 séances de piscine par an. Pour rappel beaucoup de séances de piscine ont été annulées l'année dernière. Les élèves de CP, notamment, n'ont pas pu y aller du tout. Nous avons donc décidé d'augmenter leur nombre de séances pour rattraper ce manque. Les Ce1 auront donc 14 séances cette année au lieu de 10.

RASED : (le réseau d'aide spécialisée aux enfants en difficultés)

Il est composé de 2 personnes qui interviennent dans notre école : une enseignante spécialisée, Mme Lorinquer, qui propose un accompagnement pédagogique et une psychologue scolaire travaillant à mi-temps dans notre secteur, Mme Bour. Elles répondent à la demande des enseignants.

4. Protocole sanitaire

Son objectif est double : accueillir tous les élèves à temps plein et maintenir des conditions sanitaires aussi sécurisées que possible.

Pour éviter au maximum le brassage des élèves, nous avons réparti **les arrivées et les sorties des élèves sur 3 lieux** comme en mai dernier :

- **Entrée 1** (sous le préau) : classes de CM1 (Pierrick Robin), CM1/CM2 (Marion Grenèche/Lauriane Beasse) et CM2 (Stéphanie Bourhis/Dorothee Duverger)
- **Entrée 2** (portail blanc côté jardin) : classes de CE1 (Auréli Clouteau), CE2 (Céline Roullier/Dorothee Duverger) et CM1 (Vincent Letellier)
- **Entrée 3** (derrière l'Hermine) : classes de CP (Emilie Bouvier/Dorothee Duverger), CP/CE1 (Charline Auvray) et CE1/CE2 (Marlène Drapier)

Nous avons constaté que le chemin menant à l'entrée 3, qui contourne la salle de l'Hermine, est dangereux. Il y a un manque de visibilité pour les voitures et les piétons. Le trottoir est étroit pour les poussettes notamment. Nous avons déjà demandé aux accompagnateurs du pédibus d'emmener les élèves jusqu'aux trois entrées pour garantir leur sécurité. Cette demande est bien respectée, merci. La mairie va étudier les solutions possibles pour améliorer au mieux la sécurité de tous, notamment la mise en place de barrières.

L'accueil des élèves à 8h20 et 13h50 est fait par les enseignants aux portails respectifs. Les récréations sont différenciées pour chaque groupe classe. Le lavage des mains est poursuivi (utilisation du gel hydroalcoolique à 8h20 sinon lavage des mains avec de l'eau et du savon) et les locaux sont aérés régulièrement.

Le personnel, sur le temps du midi, ne peut plus accueillir les enfants de 13h30 à 13h50. **L'accueil des élèves après manger se fait uniquement de 13h50 à 14h.**

L'obligation du port du masque pour tous les élèves. Nous demandons aux familles de fournir deux masques par jour avec deux pochettes (une pour les masques propres et l'autre pour les masques sales). Le changement est fait pendant le temps du midi.

Signalez-nous si vous avez des cas positifs au sein de votre famille ou si votre enfant est positif/ve.

5. Règlements intérieurs de l'école et de la cour : vote

Des modifications dans le règlement concernant les horaires ont été faits.

Les absences sont enregistrées dans un registre d'appel : à partir de 4 demi-journées d'absence non justifiées le directeur engage un dialogue avec les responsables légaux puis il adresse une fiche de signalement pour absentéisme grave au DASEN.

Rappel par rapport aux « longues absences ». Les enseignants ne sont pas habilités à recevoir des éléments médicaux en cas d'absence de l'enfant sauf en cas de maladie contagieuse. Néanmoins, les familles doivent justifier de cette absence.

Rappel sur les retards : beaucoup d'élèves arrivent régulièrement en retard le matin ce qui dérange le fonctionnement des classes. Nous remercions les parents d'être plus vigilants sur le respect des horaires.

Les Règlements sont acceptés et votés à l'unanimité.

Remarque : Le règlement a dû être ajusté en fonction du protocole sanitaire à respecter. Nous espérons pouvoir y revenir rapidement...

6. sécurité : présentation du PPMS

Sécurité : PPMS (Plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs et face à la possibilité d'une intrusion) a été actualisé.

Un exercice de simulation d'une intrusion a déjà eu lieu le 12/10/20. Les parents ainsi que les élèves étaient informés à l'avance. L'exercice s'est bien passé. Il a eu lieu en présence d'un gendarme, du policier municipal et de Mme Pomajda en charge de la sécurité et de l'environnement. Le problème des talkies walkies a été de nouveau soulevé. Une classe n'a pas entendu l'alerte car le volume était insuffisant. Les enseignants ont tendance à baisser son volume car de nombreux grésillements ou conversations perturbent la classe quotidiennement. Une réflexion pour l'installation de voyants lumineux est étudiée.

Un exercice d'évacuation incendie a eu lieu le 24/09/20. Les élèves et les enseignants se sont regroupés dans l'espace sous le préau en ordre, sans panique, dans un temps de 2 minutes. En temps normal le regroupement est fait sur le terrain de grands jeux mais il pleuvait énormément ce jour là. Une vigilance devra être apportée dans le contrôle des toilettes cycle 2 et un signalement de la mauvaise orientation du portail à côté de la classe 8 a été renouvelé.

7. Présentation du projet d'école

Projet d'école 2016 – 2020 : 2 axes :

- **Lire c'est comprendre** : construire une représentation mentale d'une histoire, harmonisation du vocabulaire pour tous les élèves
- **Promouvoir une attitude bienveillante et citoyenne dans le parcours de l'élève** : utilisation de l'agenda coopératif, mise en place d'actions liées au développement durable (jardin partagé, poulailler...)

Un nouveau projet d'école devra être finalisé pour la fin de l'année scolaire 2020/2021 après présentation au troisième conseil d'école. Le Recteur avait, dans un premier temps, demandé la finalisation du projet pour le second conseil d'école mais au vu des conditions de travail particulièrement chargées cette année, il a été repoussé au troisième conseil d'école. La phase de diagnostic sera effectuée à partir du bilan du projet d'école en cours.

8. Actions pédagogiques menées et envisagées

Pour rappel, l'école a obtenu le label E3D (École en démarche de développement durable) l'année dernière. Niveau 2 du label.

Les projets communs à toutes les classes sont : l'usage de l'agenda coopératif, le jardin pédagogique, les déplacements doux et la boîte à jouer.

La semaine des déplacements doux (actifs)

Nous avons organisé une semaine des déplacements raisonnés du 5 au 9 octobre 2020 accompagnée d'actions auprès des élèves. L'objectif était de n'avoir aucun véhicule dans la rue de l'école et de désencombrer le parking qui est toujours source d'énervement le matin. L'objectif pour les élèves étant de leur montrer les bienfaits d'un déplacement actif sur leur santé et les conséquences positives sur notre environnement.

En cycle 2, l'objectif est l'acquisition du permis piéton pour les CP et/ou CE1 et le commencement de la pratique et la maîtrise du vélo en CE2. Une découverte du plan et de ses points stratégiques comme la mairie, la médiathèque, les boulangeries... sont également étudiés.

En cycle 3, le passage de l'APER est réalisé par les élèves de CM2 (travail sur le code et pratique du vélo). Cette année nous avons la chance de pouvoir bénéficier de l'aide de Rodolphe qui a été récemment formé à ce travail auprès des élèves. Les élèves de CM1 poursuivent les ateliers réparation et contrôle des vélos de la cour avec l'aide de bénévoles (les papis). Nous les remercions vivement. Les élèves feront au moins une sortie en vélo notamment pour le projet kayak.

Cette action est aussi l'occasion de valoriser le pédibus et de donner envie aux élèves d'y participer.

Le jardin pédagogique : Chaque enseignant fait ses choix en fonction de ses projets pédagogiques. Toutes les parcelles seront travaillées à leur manière.

La boîte à jouer a été ré-ouverte. Nous réfléchissons au réaménagement possible de la cour pour qu'elle soit encore plus attractive et permette de proposer d'autres jeux aux élèves.

Projet musique : L'année dernière tous les cycles 2 ont pu bénéficier d'une intervenante musique sur le thème « musique du monde, voyage dans les 5 continents ». Malheureusement il n'a pas pu aboutir au spectacle final. Nous devons faire une présentation du travail effectué à la boum du 10 octobre mais qui a dû également être annulée à cause de la crise sanitaire.

Cette année le relais a été pris par les élèves de cycle 3. Les quatre classes ont une séance tous les quinze jours avec une intervenante de l'école de musique de Chateaugiron, Floriane Terrier. Depuis le renforcement du protocole, elle ne se déplace plus dans les écoles.

Projet Kayak pour les 4 classes de cycle 3 (entre 4 et 6 séances par classe)

Projet Vendée Globe pour 5 classes de l'école : suivi de la course, travail sur l'itinéraire, le vocabulaire spécifique, les vents et les océans.

9. Présentation du bilan de la coopérative scolaire

La coopérative scolaire permet de financer les principales sorties et projets de chaque classe. Elle est gérée par Mme Auvray pour la seconde année. Nous la remercions pour le temps qu'elle y consacre.

Bilan de l'année 2019/2020 validé en octobre 2020 : reste 11650 €.

Ce reliquat est élevé cette année au vu des conditions particulières de l'année dernière. La plupart des projets ont du être annulés avec le confinement. Il servira à payer l'adhésion de tous les élèves à l'OCCE ainsi qu'un spectacle à l'Intervalle pour chaque élève dans l'année. De plus il permet de commencer cette année au même niveau que les années précédentes.

Participation de la mairie (hors coût de la piscine) : 3830,40€

Dons des parents : 2772€ (environ 11€ par élève)

Participation FCPE : 1659€ (participation divisée par deux par rapport à l'année dernière étant donné qu'il n'y a pas eu de fête d'école en juin 2019, cette journée représente la plus importante part des revenus de l'association)

En conseil des maîtres, nous avons décidé d'accorder un budget de 50 euros par élève à toutes les classes. C'est un budget confortable, nous espérons donc pouvoir en profiter.

10. Actions envisagées par l'association des parents

Malheureusement, la fête organisée par la FCPE le 10 octobre dernier a dû être annulée à cause des conditions sanitaires. Pour le moment, une vente de brioches a été organisée en octobre ainsi qu'une vente de chocolats en novembre. Cette année il n'y aura pas de vente de sapins.

11. Accueil périscolaire et restauration scolaire

La restauration :

Le menu végétarien est désormais proposé une fois par semaine conformément à l'expérimentation obligatoire imposé par la loi Egalim depuis novembre 2019 en restauration collective. Le restaurant scolaire fonctionnant 51 semaines par an, ces menus sont proposés sur les différents jours de la semaine y compris de manière plus ponctuelle le mercredi pour les enfants du centre de loisirs. Cela permet de tester de nouvelles recettes ou de nouveaux produits qui se prêtent plus facilement à un repas de 120 convives plutôt que 500.

Concernant les approvisionnements de la cuisine centrale, celle-ci poursuit l'introduction d'une plus grande part de produits d'origine biologique dans ses achats. Cette part était de d'un peu plus de 18% en 2019. Au niveau national, des études montre que ce taux était de 4,5 % sur la même période. Les efforts se poursuivent en ce sens cette année, et les relations continuent à se développer avec des fournisseurs locaux sur 2020, en dépit de certaines difficultés rencontrées depuis le printemps dernier liés aux effets du confinement et du contexte sanitaire sur les stocks et les capacités logistiques des fournisseurs.

Les 2 services organisés sur un temps global de 2 heures conduisent en effet à avoir un premier service se déroulant dans la foulée de la fin de classe du matin), et un second service dont le retour se fait de manière proche à la reprise de classe l'après-midi. Si la pose était plus longue, le temps hors repas le serait également. Il est rappelé que c'est cette organisation qui a permis de gagner en confort pour les enfants comme pour les animateurs sur le temps récréatif du midi, permettant notamment de développer des propositions plus adaptées, et de permettre aux enfants d'être moins nombreux sur la cour en même temps.

Voici les différents temps du midi :

- 1^{er} service : départ 12h05 de l'école, arrivée 12h15 au restaurant scolaire, départ 12h50/12h55 du restaurant scolaire, arrivée école 13h05
- 2nd service : départ 12h45 de l'école, arrivée 12h55/13h00 au restaurant scolaire, départ 13h35/13h40 du restaurant scolaire, arrivée école 13h45/13h50

Pour répondre aux contraintes du protocole sanitaire liées à la limitation du brassage des élèves, les enfants ne peuvent plus manger avec des camarades de d'autres classes. La distance d'un mètre entre élèves ne peut être assurée dans les espaces clos, et particulièrement au niveau du restaurant scolaire, les mesures ont donc été renforcées et étendues à l'ensemble du temps méridien depuis début novembre.

Le goûter proposé aux enfants inscrits en garderie est constitué en alternance de pain ou fruit, accompagné d'un laitage (proposé le vendredi sous forme de fromage). Il s'agit d'une collation, qui n'a pas vocation à constituer un repas complet. La sensation de faim remontée est aussi à rapporter à la manière dont l'enfant a déjeuné le midi.

Nous reviendrons vers les parents d'élèves pour caler une date avec un temps de présentation/observation du restaurant scolaire en « fonctionnement » dès que la situation sanitaire le permettra. Concernant la remarque sur l'équilibre nutritionnel et la composition des menus, il est rappelé que l'équilibre alimentaire en restauration collective s'entend sur un ensemble de 20 repas, ceux-ci ne composant qu'une part minoritaire de l'ensemble des repas pris par les enfants. Les menus proposés sont validés par une diététicienne, et sont en adéquation avec les recommandations nutritionnelles du GEMRC (groupement d'étude des marchés de la restauration collective) qui ont été récemment adaptées pour tenir compte de la mise en place d'un menu végétarien hebdomadaire. L'élaboration des menus est une mécanique complexe qui tient compte de nombreux paramètres (matériel à disposition, temps de préparation de certains plats, possibilité de

livraison...). Concernant le point spécifique de certains menus jugés trop riches, un retour sera fait en ce sens au responsable de la restauration afin qu'il essaie d'adapter dans la mesure du possible sa pratique.

12. Travaux réalisés par la mairie

Travaux réalisés cet été : les peintures des halls, mise aux normes des toilettes et installation du grillage dans le poulailler. L'équipe enseignante souhaite remercier la municipalité pour ce cadre de travail agréable.

13. Questions des parents

***Sanitaires à l'école** : Des parents remontent des difficultés pour l'accès aux toilettes des filles. Combien y a-t-il de toilettes dans la cour et pour combien d'élèves ? Les enfants (les filles) ont-ils accès à d'autres sanitaires que ceux de la cour ?*

Réponse de la mairie : La mise en accessibilité de l'école dans le cadre du programme de mise en accessibilité handicap de l'ensemble des bâtiments communaux est désormais finalisée. Les derniers travaux pour créer des toilettes aux normes ont nécessité de réduire le nombre de toilettes dans chacun des blocs sanitaires extérieurs garçon et fille ainsi qu'au niveau de la garderie. Sur le temps du midi ou les temps de garderie en extérieur il est possible pour les enfants d'utiliser les blocs sanitaires intérieur du fond de l'école partie extension pour pouvoir fluidifier le passage aux toilettes notamment avant le passage ou au retour du restaurant scolaire. Les enfants apprécient ces toilettes désormais fermés et offrant plus d'intimité.

***Communication** : La mise en place de l'application mobile de la ville de Noyal-sur-Vilaine, avec un onglet « Enfance-Jeunesse » est un outil intéressant pour les familles. Est-il prévu de développer une version « mobile » du Portail Famille, avec une taille d'affichage adaptée aux écrans de smartphone ?*

Réponse de la mairie : Une version adaptée aux smartphones et tablettes du portail famille est aujourd'hui en cours de développement par notre prestataire informatique dans le cadre d'une version 2 du logiciel. Il n'est pas prévu à ce jour que cette possibilité soit développée sur la version utilisée actuellement par les services. Le passage vers cette nouvelle version, au-delà du coût conséquent pour la collectivité, implique également de changer de logiciel et de faire basculer l'ensemble de nos données pour bénéficier de cette version. En attendant il est rappelé que le service reste accessible pour les familles par d'autres moyens en cas de besoin, à savoir le téléphone dès l'ouverture de la mairie où le mail à l'adresse portailfamille@noyalsurvilaine.fr.

Par ailleurs, serait-il possible de simplifier la procédure d'annulation d'une réservation sur le "Portail Famille" ? (actuellement, il faut retrouver la réservation initiale, souvent faite en début d'année, pour annuler un créneau de garderie ou de cantine par exemple).

Réponse de la mairie : Il est aujourd'hui possible de procéder à une annulation sans avoir à retrouver la réservation initiale. En allant dans nouvelle réservation, vous pouvez accéder au calendrier où vous retrouverez vos réservations à venir cochées en vert. Pour annuler, il suffit de cliquer sur la date réservée, puis de valider et confirmer ce choix pour procéder à une annulation.

Clôture du conseil d'école à 20h30.